

# Guide pratique du CSEE

## sur la prévention de l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation

Adoptées par le comité du CSEE le 14 et 15 avril 2014

### Cadre général

Ce guide pratique a été élaboré dans le cadre du projet *Les syndicats d'enseignants font de la prévention contre le décrochage scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation*. Il se fonde sur les activités qui ont balisé ce projet (quatre études de cas menées dans quatre pays<sup>1</sup> et un atelier) auquel les organisations membres du CSEE ont apporté une contribution active. Le guide s'adresse en premier lieu aux syndicats d'enseignants en Europe ainsi qu'aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation qui leur sont affiliés ; sont également concernés les employeurs de l'éducation, les étudiants et les décideurs du secteur de l'éducation, s'agissant de l'utilisation novatrice des TIC dans l'éducation en soutien à la prévention de l'abandon scolaire précoce.

Compte tenu des coupes budgétaires frappant le secteur de l'éducation en application des politiques d'austérité, la Conférence de la Région européenne de l'IE, le CSEE, a défini clairement l'objectif de prôner la mise à disposition d'une éducation de qualité, en particulier dans le contexte de la stratégie *UE 2020* et des initiatives phares qui la composent. Le projet et le guide doivent dès lors également se comprendre à la lumière des communications de la Commission européenne [Rethinking Education \(Repenser l'éducation\)](#), [Opening Up Education \(Ouvrir l'éducation\)](#) and [Tackling early school leaving: A key contribution to the Europe 2020 Agenda \(Lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020\)](#), qui entendent mettre en évidence le point de vue spécifique des syndicats d'enseignants quant à la mise en œuvre de la stratégie. En outre, ce projet va de pair avec l'initiative mondiale de l'IE [Unite for Quality Education – Better Education for a better world \(Uni\(e\)s pour l'éducation – Une éducation de qualité pour un monde meilleur\)](#) pour 2013/2014, laquelle a pour but de promouvoir la mise à disposition d'une éducation de haute qualité pour tous, qui constitue l'un des piliers fondamentaux d'une société juste et équitable.

### But

La stratégie *UE 2020* a défini, entre autres priorités, l'objectif de ramener en-dessous de la barre de 10% le taux de décrochage scolaire et de porter au moins à 40% le pourcentage du groupe cible des 30 à 40 ans achevant un cycle de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, le guide du projet ELFE-ESL vise à améliorer l'apprentissage par le recours aux TIC et à déterminer des modalités concrètes afin que l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques puisse contribuer spécifiquement à motiver les jeunes en risque de décrochage et les inciter à retourner à l'école et à l'apprentissage.

---

<sup>1</sup> Quatre études de cas portant sur deux écoles secondaires supérieures et un établissement de formation des enseignants au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal et en Azerbaïdjan ont été menées dans le cadre du projet ELFE-ESL. Les rapports sur les études de cas sont disponibles à l'adresse suivante : [www.elfe-eu.net](http://www.elfe-eu.net).

Cet aspect est absolument essentiel, assurément en période d'austérité, pour atteindre l'objectif ultime qui est celui de mettre à disposition une éducation de haute qualité.

Axés sur le rôle crucial des syndicats d'enseignants, le projet et le manuel entendent déterminer les capacités et les compétences spécifiques que les enseignants doivent maîtriser afin d'utiliser au mieux les TIC en classe et aussi dans le but de définir de quelle manière les enseignants peuvent apporter leur appui à l'utilisation des TIC pour combler le fossé qui sépare le vécu et l'apprentissage des élèves d'une part dans le contexte familial et d'autre part dans le contexte de l'enseignement obligatoire.

Il est évident que l'utilisation des TIC dans l'éducation est bien davantage qu'une méthode qui, d'un coup de baguette magique, aidera les élèves à s'intégrer et apportera une solution au problème de l'abandon scolaire : c'est également un moteur de motivation et un incitant à la créativité dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie qui peut aider les élèves à acquérir les savoir-faire dont ils ont besoin pour devenir des citoyens responsables dans la société moderne. Il ne s'agit donc pas d'une solution universelle à toutes les difficultés rencontrées dans chaque pays et propres à chaque apprenant. Au contraire, ce manuel doit être utilisé comme un outil de soutien, il doit être évalué et adapté au contexte et aux conditions propres à chaque pays en matière d'utilisation novatrice des TIC dans l'éducation et dans la lutte contre l'abandon scolaire précoce.

## Lignes directrices

Se fondant sur les conclusions des études de cas ELFE-ESL, sur les échanges de vues lors d'atelier du projet et sur les [recommandations de politique](http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2_policy_recommendations_final_fr.pdf) ([http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2\\_policy\\_recommendations\\_final\\_fr.pdf](http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2_policy_recommendations_final_fr.pdf)) contenues dans le précédent projet du CSEE sur l'eApprentissage (ELFE 2),<sup>2</sup> les lignes directrices s'adressent à trois grands acteurs (l'Europe, les syndicats nationaux d'enseignants et le niveau de l'école/le niveau local) afin qu'ils prennent des mesures spécifiques. Les directives sont l'expression des besoins de l'éducation, que le rapport de recherche définit sans ambiguïté comme suit :

- être davantage axées sur l'étudiant, être le reflet des différents besoins, contextes, motivations et aspirations de l'apprenant, marquer une évolution nettement orientée sur l'apprentissage personnalisé ;
- prendre acte de l'évolution de l'apprentissage informel, qui bénéficie de l'appui de la recherche directe en ligne, des sources de connaissance créées par l'utilisateur et des réseaux sociaux ;
- chercher à combiner les compétences pédagogiques et l'expérience des enseignants et les capacités qu'offrent les technologies modernes de l'information et de la communication ;
- élaborer des pédagogies et des modèles pour concrétiser les objectifs ci-dessus ;
- promouvoir le développement professionnel des enseignants dans l'adoption de pédagogies axées sur l'utilisation des TIC ;
- mener des projets stratégiques afin de démontrer la validité d'une telle approche et les avantages qui en découlent.

---

<sup>2</sup> Le projet ELFE 2 a élaboré des [recommandations pratiques sur l'utilisation des TIC dans l'éducation](http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2_policy_recommendations_final_fr.pdf) ([http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2\\_policy\\_recommendations\\_final\\_fr.pdf](http://www.elfe-eu.net/files/33/elfe2_policy_recommendations_final_fr.pdf)).

## Lignes directrices pratiques pour le niveau politique européen

La finalité principale au niveau européen est de concrétiser les objectifs de l'éducation énoncés dans la stratégie UE 2020 en matière de formation aux compétences disciplinaires, de formation aux compétences du 21<sup>ème</sup> siècle, de préparer un plus grand nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur et de veiller à ce que 90% des élèves achèvent le cycle d'enseignement secondaire supérieur.

Pour pérenniser l'utilisation novatrice des TIC dans l'éducation et dans la lutte contre l'abandon scolaire précoce, les gouvernements doivent investir davantage dans la qualité de l'éducation. La prochaine génération de professionnels hautement qualifiés ne pourra être formée que sous réserve d'un financement adéquat permettant d'inscrire dans la durée le concept de qualité, s'agissant de l'infrastructure, de la formation des enseignants et du matériel d'enseignement ; cette génération est attendue avec impatience pour sortir de la crise économique et faire de l'Europe une région davantage compétitive. S'il est essentiel que le processus s'élargisse au système de dialogue social et à la participation des partenaires sociaux de l'éducation, il est tout aussi important de prendre en compte le principe de subsidiarité, lequel prévoit que la politique de l'éducation est une responsabilité des pays. Les différents systèmes d'éducation en vigueur en Europe sont une source d'inspiration et d'apprentissage pour tous les protagonistes dans les différents pays.

C'est pourquoi les recommandations s'adressent à la Commission européenne, au CSEE et aux autres protagonistes de l'éducation au plan européen, qui sont invités à :

1. lancer et entretenir le dialogue rassemblant les protagonistes de l'éducation au plan européen sur la manière de réduire les obstacles qui contrarient aujourd'hui l'adoption systématique de nouvelles méthodes d'enseignement ; le rôle que les partenaires sociaux sont appelés à jouer ici est particulièrement important ;
2. élaborer une approche stratégique de concrétisation de projets durables d'apprentissage interactif axés sur l'étudiant dans les établissements d'éducation, afin de relever le niveau de réussite des élèves et, par là-même, réduire le taux d'abandon scolaire précoce et renforcer le lien entre l'enseignement à l'école et les activités qui ont pour théâtre d'autres lieux que l'école ;
3. soutenir l'élaboration d'un cadre de définition de programmes de cours et de mécanismes d'évaluation nationaux afin de renforcer leur adéquation et la motivation, en réduisant de la sorte le taux d'abandon scolaire précoce ;
4. élaborer un cadre pédagogique et des lignes directrices sur lesquelles axer l'apprentissage davantage fondé sur les technologies afin d'encourager l'adoption de nouvelles méthodes de nature à relever le niveau de réussite des élèves et de réduire dès lors le taux d'abandon scolaire précoce ;
5. soutenir l'approfondissement de la recherche visant à élaborer des méthodes pédagogiques susceptibles de réduire le taux d'abandon scolaire précoce, et mettre en place un programme de développement du personnel axé sur les approches pédagogiques afin de réduire le taux d'abandon scolaire précoce ;
6. créer une communauté virtuelle rassemblant les meilleures pratiques, fondée sur les médias sociaux et participatifs, dans le but de développer et d'évaluer de nouvelles méthodes

pédagogiques et aussi d'échanger et de partager l'expérience et les méthodes visant à réduire l'abandon scolaire précoce.

### **Lignes directrices pratiques pour les pays et les régions**

Dans les pays et les régions, il incombe aux autorités responsables de l'éducation de mettre les établissements d'éducation dans les conditions requises pour l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques, afin de prévenir l'abandon scolaire précoce. Il est essentiel d'ouvrir le dialogue social avec les partenaires sociaux pour assurer au personnel éducatif, ses représentants et les directions d'école l'appui dont il a besoin afin de réduire le taux d'abandon scolaire précoce et de mieux faire comprendre à tous que certaines initiatives sont concrétisées dans le respect des objectifs poursuivis par les programmes de cours nationaux. En outre, l'activité à l'école doit s'appuyer sur les objectifs éducatifs nationaux d'ensemble ; c'est ainsi que la recherche peut aider les écoles et la formation initiale des enseignants à avoir un contact plus franc avec la vie quotidienne et les défis que rencontrent les écoles.

En conséquence, les recommandations s'adressent aux syndicats d'enseignants, qui sont invités à agir comme suit :

1. obtenir de meilleures conditions d'enseignement pour le personnel enseignant et de meilleures conditions d'apprentissage pour les étudiants, en prévoyant des pratiques pédagogiques diverses tenant compte des besoins de chaque étudiant à titre individuel, en particulier pour l'utilisation des TIC, et parvenir à réduire le taux d'abandon scolaire précoce;
2. participer activement au dialogue avec les autorités responsables de l'éducation en vue de l'adoption d'une approche stratégique favorable à l'utilisation pédagogique des TIC et créant des incitants axés sur les écoles, tous niveaux et tous types confondus, dans la perspective de leur engagement en faveur des objectifs nationaux de lutte contre l'abandon scolaire précoce ;
3. veiller à ce que l'abandon scolaire précoce figure dans chaque pays à l'ordre du jour du dialogue social avec les employeurs du secteur de l'éducation, dans le cadre d'un échange de vues sur la réintégration des élèves en décrochage et des élèves exposés à ce risque. Dans ce contexte il est particulièrement important de prendre en considération le milieu socio-culturel des élèves ; il y a lieu d'élaborer du matériel didactique incitant les élèves et les adultes à se rapprocher de l'école. En conséquence, les adultes qui n'ont pas terminé le cycle d'enseignement secondaire devraient être pris en charge à l'aide d'un matériel spécialement adapté ;
4. consentir des efforts afin de forger des partenariats unissant écoles et milieux économiques afin de rendre plus attrayants l'enseignement et la formation professionnels et de renforcer la pertinence vis-à-vis du marché de l'emploi, d'une part, et aussi d'établir un lien avec la formation fondée sur le travail, d'autre part ; et soutenir également la formation continuée des enseignants ;
5. être intégrés au débat sur la nécessaire intégration des TIC dans les programmes de cours et son évaluation ; soutenir l'éducation centrée sur les étudiants ; combiner des systèmes d'éducation plus souples offrant divers points d'accès et des programmes de cours de différentes durées offrant conseils et encadrement pour donner aux étudiants une deuxième, voire une troisième chance ;

6. plaider en faveur de la mise à disposition en suffisance de matériel TIC régulièrement mis à niveau, en ce compris le soutien adéquat pour garantir une infrastructure appropriée à l'utilisation à des fins pédagogiques des technologies de l'information et de la communication, dans chaque école aussi bien qu'entre les écoles afin de motiver les étudiants à l'école et de susciter ou ranimer leur intérêt pour l'école ;
7. approfondir les recherches sur les meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques pour la prévention de l'abandon scolaire précoce afin d'établir des liens entre la recherche pédagogique, l'éducation aux TIC et la vie et l'expérience quotidiennes dans les écoles ;
8. prôner l'inclusion de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques dans la formation initiale des enseignants et dans le développement professionnel continu du personnel enseignant aussi bien que de la direction d'écoles ;
9. rendre plus vive la perception du fait que les enseignants jouent un rôle essentiel au moment du passage à l'apprentissage mixte, par exemple en déterminant l'approche pédagogique qui doit être adoptée et en précisant leur responsabilité dans la mise en œuvre de cette approche pédagogique ;
10. apporter leur appui à l'implication du personnel enseignant dans la production de l'enseignement basé sur les TIC, sous l'angle du contenu comme sous l'angle du matériel, et son utilisation dans l'éducation, par exemple en mettant les ressources appropriées à la disposition du personnel ; veiller à ce que le logiciel éducatif soit disponible dans la langue utilisée dans l'éducation et soit adapté aux besoins spécifiques des apprenants ;
11. encourager l'adoption de procédures et de systèmes de gestion des étudiants pour la détection rapide des risques d'abandon scolaire précoce, et la définition de méthodes visant à promouvoir l'engagement des parents et des collectivités locales dans les activités des écoles et le soutien à celles-ci.

### **Lignes directrices pratiques pour les écoles et le niveau local**

Il ressort des observations rassemblées dans les études de cas que certaines initiatives ont un impact décisif dans les établissements d'éducation, lorsqu'elles sont correctement appliquées. L'élément le plus important est le suivant: lorsqu'ils souhaitent introduire des changements en classe, les enseignants doivent absolument s'approprier l'objectif recherché, et il faut que l'école prenne en considération le point de vue du personnel enseignant au moment où elle élabore sa propre politique en matière de TIC et de lutte contre l'abandon scolaire précoce ; ainsi, le personnel enseignant apportera plus volontiers son appui à cette politique et se montrera inspiré.

Pour cette raison, les recommandations s'adressent aux syndicats d'enseignants, aux directions des écoles et aux autres protagonistes à l'œuvre dans les écoles, qui sont invités à agir comme suit :

1. discuter entre eux et avec la direction d'école et les étudiants de la manière dont l'utilisation des TIC dans l'éducation peut redessiner la manière d'enseigner, motiver les étudiants et améliorer la qualité de l'éducation, pour le plus grand profit du personnel tout autant que des élèves ;

2. susciter le partage des ressources et des expériences au plan éducatif entre les autorités et les écoles et aussi entre les écoles et les enseignants ;
3. apporter un appui aux enseignants afin qu'ils puissent bénéficier d'un plan de développement des compétences ouvert à l'utilisation des TIC et leur permettant de tirer les enseignements qui s'imposent de leurs essais et erreurs, et garantir le financement de ce plan ;
4. aider les enseignants à améliorer les approches d'enseignement comprenant l'utilisation des TIC, les associer à la sélection des matériels didactiques (logiciel et matériel) et veiller à ce que les enseignants conservent la responsabilité du choix des méthodes et la mise en application de la vision de l'école en matière de TIC ; dans ce contexte, apporter un appui au développement de matériel d'enseignement TIC avec les enseignants et les étudiants en risque d'abandon scolaire précoce ;
5. stimuler la coopération des enseignants et des autres protagonistes quant à l'emploi des technologies appropriées en classe, dans le but de réduire l'abandon scolaire précoce, tout en s'assurant que les projets sont animés par un souci éducatif et ne sont pas déterminés par la disponibilité de nouveaux logiciels ou de nouvelles technologies ;
6. encourager les écoles à élaborer une politique explicite d'utilisation des TIC à des fins pédagogiques et de lutte contre l'abandon scolaire précoce, en coopération avec le personnel, les étudiants et les parents, par exemple en utilisant le système TIC de l'école pour enregistrer l'absence des élèves et détecter précocement ceux qui sont exposés au risque d'abandon scolaire précoce ;
7. favoriser l'égalité d'accès et d'inclusion dans l'éducation au plan local en mettant à disposition l'infrastructure appropriée offrant à tous les mêmes chances d'accéder aux outils d'enseignement et d'apprentissage et au matériel correspondant ; et veiller également à ce que des structures d'orientation appropriées soient disponibles pour venir en aide aux étudiants en risque d'abandon scolaire précoce ;
8. dans le but de mettre en place une communauté de soutien à l'apprentissage fondé sur les TIC, utiliser les systèmes de gestion de l'apprentissage dont disposent les écoles pour informer les élèves sur leur travail à domicile, et envisager le téléchargement des notes des enseignants ou de leçons virtuelles ;
9. promouvoir l'utilisation positive des TIC et l'image de l'internet dans l'éducation, et enseigner l'utilisation responsable des TIC à l'école dans le respect général ;
10. étudier avec grand soin les possibilités qui s'offrent en matière d'utilisation positive de médias sociaux dans l'éducation, par exemple envisager la possibilité de créer des groupes de médias sociaux intéressants spécifiquement certaines classes et certaines activités, ce qui pourrait aider à mettre en place une communauté, même virtuelle, et réduire de la sorte le risque d'abandon scolaire précoce ;
11. améliorer les alliances avec des établissements de formation d'enseignants apportant leur appui à cette approche et encourager la création de telles alliances; spécifiquement, il faudrait que les chercheurs soient invités à jouer un rôle de conseil et qu'ils contribuent à certaines initiatives prises par les écoles ; dans ce contexte, il pourrait être utile d'étudier les technologies que les

élèves utilisent concrètement en classe en vue de soutenir les enseignants dans la préparation de leurs cours ;

12. encourager les établissements de formation d'enseignants à intégrer dans leurs programmes de cours des approches de lutte contre l'abandon scolaire précoce.



Ce projet a été mené avec l'appui de la Commission européenne. Les informations contenues dans la présente publication expriment uniquement l'opinion de leur auteur. La Commission n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations.

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles 2014